

Guide Pratique du Tri



AGISSONS ENSEMBLE POUR PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZAY

360 kg par an et par habitant, c'est le poids moyen des déchets ménagers que nous jetons chaque année, un poids qui a doublé en 20 ans. Le coût de la gestion de ces mêmes déchets s'est lui aussi envolé et ne cesse de croître. Réduire les déchets à la source et pratiquer le tri sélectif c'est bon pour l'environnement et bon pour le porte-monnaie.

**Le « guide pratique du TRI » vous accompagne dans une démarche citoyenne.
Favoriser le recyclage, c'est épargner les ressources naturelles.**



ACTIONS SIMPLES POUR LIMITER LA QUANTITÉ DE NOS DÉCHETS

- À la maison comme au travail, j'utilise le verso des feuilles de papiers.
- J'entretiens et je répare les appareils ménagers.
- J'utilise une carafe filtrante pour consommer l'eau potable du robinet.
- Je limite l'achat de plats préparés ou individuels.
- Je n'accepte plus les publicités dans ma boîte aux lettres, j'utilise l'autocollant « l'abus de prospectus est dangereux pour ma planète » disponible à la CCPCP et dans les mairies.

- Je n'utilise plus les sacs jetables, je préfère un sac réutilisable ou un cabas.
- Je préfère les recharges pour les produits d'entretien et les piles...

On peut réaliser une quantité de petites actions au quotidien. Chaque geste compte, le principal c'est d'avancer dans un intérêt commun, pour la nature et pour l'homme.

DANS LA COLONNE DE TRI, AFFICHAGE VERT

**On met, sans bouchon,
ni capsule, ni couvercle :**

- Bocaux de conserves
 - Bouteilles
 - Flacons en verre
(gel douche, shampoing, sels de bain)
- Pots en verre (yaourt, confiture,
sauce, nourriture pour bébé...)



On ne met pas : 

- Ampoules électriques
- Faïences
- Pots en terre
- Vaisselle cassée
- Vitres

VERRE





TRAITEMENT VERRE

Le verre recyclé appelé calcin, est la principale matière première de l'industrie verrière. Chauffé à plus de 1500°C, l'emballage en verre prend toutes les formes qu'on lui demande et redevient un emballage.

Le verre est un matériau 100% recyclable.



DANS LA COLONNE DE TRI, AFFICHAGE BLEU

On met :

- Cartonnettes d'emballage
 - Cartons propres
 - Catalogues
 - Journaux
 - Magazines
 - Papiers blancs
- Publicités non emballées
 - Revues cartonnées



On ne met pas :

- Enveloppes à fenêtre
- Mouchoirs / essuie-tout
- Papiers cadeaux
- Papiers et cartons salis ou gras
- Papiers teintés dans la masse (colorés à l'intérieur quand on les déchire)
- Post-it



PAPIER - CARTON



TRAITEMENT PAPIER-CARTON



Une tonne de vieux papiers permet de fabriquer 1 tonne de pâte recyclée alors qu'il faut 2 à 3 tonnes de bois pour fabriquer une tonne de papier classique. La collecte et le traitement d'une tonne de papier et carton recyclés a un coût très faible pour la collectivité, mais si cette tonne est incinérée elle coûte environ 176 euros.



> Emballages récupérés



> Élimination des erreurs de tri



> Mise en balle avant recyclage



> Recyclage du papier carton



> Nouveaux produits
Fournitures de bureaux : papier, bloc, cahier, crayon, correspondance, pochette, mobilier
Emballages et conditionnement : boîtes, cartons d'emballage
Loisirs : jeux éducatifs
Hygiène : papier WC, essuie tout

DANS LA COLONNE DE TRI, AFFICHAGE JAUNE ET AIRE GRILLAGÉE

On met :

- Bouteilles en plastique : eau, lait, jus de fruits, soda...
 - Briques alimentaires (uniquement dans la colonne de tri)
 - Flacons de produits de toilette + bouchon
 - Flacons de produits ménagers + bouchon (liquide vaisselle, lessive...)

Les boîtes et bidons en métal (conserves, barquettes...) sont recyclés après incinération : vous pouvez continuer à les mettre dans votre poubelle habituelle.



L'association « Un bouchon, un sourire » collecte les bouchons des bouteilles d'eau et de boissons au profit des personnes handicapées, pensez-y !



On ne met pas :

- Boîtes de conserve et barquettes contenant des restes
- Bouteilles et flacons ayant contenu des corps gras (huiles végétales et minérales)
- Emballages alimentaires en plastique ou en polystyrène
- Suremballages, sacs et films en plastique



EMBALLAGES



TRAITEMENT EMBALLAGES



**Chaque tonne de plastique recyclé permet d'économiser
entre 700 et 800 Kg de pétrole brut.**

**Chaque tonne de briques alimentaires recyclées permet d'économiser
2 tonnes de bois.**



> Emballages
récupérés



> Élimination
des erreurs de tri



> Mise en balle des
produits plastique
avant recyclage



> Nouveaux produits
équipement de tuyauterie
vêtement polaire

DEUX DÉCHETTERIES À VOTRE SERVICE

L'accès aux déchetteries nécessite un macaron à retirer à la Communauté de Communes et en Mairies.



Péren
Châteaulin
02 98 73 04 26

Lundi	9h00-12h00	14h00-19h00
Mercredi		14h00-19h00
Jeudi		14h00-19h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-19h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-19h00
Dimanche	9h00-12h00	



La Croix-Neuve
Plonévez-Porzay
02 98 92 57 58

Lundi		14h00-18h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Jeudi		14h00-18h00
Vendredi		14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

- **Conteneurs spécifiques** : pile, ampoules, pneus, huile de vidange
- **Déchets verts** : tontes de pelouse, tailles de haies, branchages, palettes ...
- **Déchets Ménagers Spéciaux** : peinture, solvants, résines, pesticides, colle et aérosols ménagers...
- **Emballages plastiques** : bouteilles, flacons
- **Encombrants** : meubles, sommiers, matériels hi-fi...
- **Ferrailles** : boîte métallique, gros électroménager, vélos...
- **Gravats** : briques, parpaings, éléments sanitaires, vaisselle, vitres, verre...
- **Incinérables** : plastique, polystyrène, tissus, papiers et cartons souillés, moquettes...
- **Papiers-cartons** : journaux, magazines, publicités non emballées...
- **Bois non traité** : palettes, portes... (uniquement à Châteaulin)
- **Bennes déchets verts** : Cast, Dinéault et Quéménéven

DÉCHETTERIE



TRAITEMENT DÉCHETS



Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I)

Une boîte pour collecter les déchets à risques (coupant, tranchant, seringue...) est mise à votre disposition dans les pharmacies du territoire de la CCPCP. Surtout ne pas y mettre de déchets mous (cotons, compresses).

- 1- Récupérer une boîte dans une pharmacie
- 2- Déposer la boîte remplie au gardien de la déchetterie aux horaires d'ouverture
- 3- En échange, vous recevez une boîte vide

Les médicaments inutilisés et les emballages qui les ont contenus doivent être rapportés en pharmacie



QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE ?

- **Déchets verts** : compostage
- **Déchets Ménagers Spéciaux** : stabilisation puis valorisation
- **Emballages plastiques** : tri puis valorisation matière
- **Encombrants** : centre d'enfouissement technique de classe 2
- **Ferrailles** : valorisation matière après reprise par un ferrailleur
- **Gravats** : centre d'enfouissement technique de classe 3
- **Incinérables** : usine d'incinération des ordures ménagères de Briec
- **Papiers-cartons** : valorisation matière après tri et conditionnement

VOUS AVEZ UN JARDIN ?

Réalisez votre propre compost avec les bios déchets de toute la famille, ce geste permettra de réduire le tonnage à l'incinération et d'obtenir un amendement de qualité pour votre jardin.

Dans le bac à compost on mélange :

- matière brune (feuilles, fanes de pomme de terre, essuie-tout, coquilles d'œufs...)
- matières vertes (tonte de gazon, fruits et légumes cuits ou crus, marc de café, sachet de thé et tisane, reste de repas d'origine végétale)

Attention de ne pas mettre d'agrumes ni de produits carnés.

Utilisation du compost :

- 3-4 mois pour le paillage
- 6-7 mois pour l'amendement du sol
- 8-9 mois pour le repotage des plantes

Plus les bios déchets auront fermenté, meilleur sera votre compost.

Des bacs à compost de 320 L au prix de 22.87€ sont disponibles à la CCPCP, ils sont accompagnés d'une notice pour obtenir un bon amendement.



Une plate-forme de compostage à Plonévez-Porzay

Les déchets verts déposés en déchetterie sont broyés et mélangés aux algues vertes récupérées sur les plages de la CCPCP.

A partir de ce mélange on obtient un amendement 100% naturel, le «Terreau de la baie». Ce terreau est en vente à la plate-forme tous les samedis matins.



COMPOSTAGE

LE TRI, UNE HABITUDE À PRENDRE



Ce logo signifie que l'entreprise qui fabrique et/ou commercialise en France, le produit emballé, participe au financement du programme de collecte sélective des emballages ménagers. Cette participation est versée à une société agréée qui utilise cet argent pour aider les collectivités à développer la collecte sélective et le recyclage. Cette société garantit aux collectivités le recyclage et la reprise des emballages triés.

**Vous avez un doute ?
Utilisez votre poubelle habituelle !**

**Pour plus de renseignements
appelez le 02 98 16 14 07**



73 POINTS DE COLLECTE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pour connaître le point de tri, le plus proche de chez vous composez le 02 98 16 14 07
ou consultez le site : www.cc-chateaulin-porzay.fr

COMMUNES	NOMBRE DE POINTS DE COLLECTE
CAST	4
CHÂTEAULIN	13
DINÉAULT	7
PLOÉVEN	4
PLOMODIERN	13
PLONÉVEZ-PORZAY	8
PORT-LAUNAY	5
QUÉMÉNÉVEN	4
SAINT-COULITZ	2
SAINT-NIC	10
TRÉGARVAN	3

Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay



POINTS DE COLLECTE